RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 05159
Numéro SIREN : 411 360 472
Nom ou dénomination : PROTEC BTP

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2023 sous le numéro de dépôt 40694

États financiers 31 décembre 2022

PROTEC BTP

Sommaire

COMPTES 3

1. BILAN 3

1.1. Actif 3

1.2. Passif 4

2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5

3. COMPTE DE RÉSULTAT 6

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6

3.2. Compte de résultat non technique 7

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8

1.1. Événements climatiques 8

2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8

3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9

3.1. Postes de bilan 9

3.2. Postes du compte de résultat 15

4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 15

5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 16

5.1. Détail des actifs incorporels 16

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 16

5.3. État des placements 18

5.4. Tableau des filiales et participations 20

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 22

5.6. Ventilation des créances et dettes 23

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 24

5.8. Passifs subordonnés 24

5.9. Détail des provisions techniques 25

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 26

5.11. Détail des provisions pour risques et charges 26

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 27

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 27

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28

5.15. Engagements donnés et reçus 28

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 29

6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 29

6.1. Ventilation des primes brutes émises 29
6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 29
6.3. Ventilation des produits et charges de placement 32
6.4. Charges du personnel 32
6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33
6.6. Éléments fiscaux 33
6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34
7. AUTRES INFORMATIONS 35
7.1. Honoraires des commissaires aux comptes 35
7.2. Combinaison 35
7.3. Effectif 35

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	**10 095**	**10 095**
3. Placements	**115 785**	**114 005**
3a. Terrains et constructions		
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
3c. Autres placements	115 783	114 004
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**104 628**	**85 545**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	104 628	85 545
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**11 969**	**10 120**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 318	2 138
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*2 318*	*2 138*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	4 149	2 370
6c. Autres créances	5 502	5 613
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*4 029*	*3 889*
6cc. Débiteurs divers	*1 473*	*1 724*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**1 696**	**13 630**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	1 696	13 630
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**649**	**542**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	301	325
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	347	217
TOTAL DE L'ACTIF	**244 821**	**233 938**

1.2. Passif

PASSIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capitaux propres	**54 881**	**54 749**
1a. Capital social	28 140	28 140
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	679	679
1e. Report à nouveau	24 495	23 886
1f. Résultat de l'exercice	1 567	2 044
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**158 951**	**143 955**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	1 577	1 609
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	151 855	136 167
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provision pour égalisation	2 848	3 035
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	2 672	3 144
5. Provisions (autres que techniques)		**29**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**2 449**	**1 389**
7. Autres dettes	**26 782**	**32 310**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 347	4 244
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	16 148	20 198
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	2 087	1 788
7e. Autres dettes	4 200	6 079
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*858*	*799*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*3 342*	*5 281*
8. Comptes de régularisation Passif	**1 758**	**1 508**
TOTAL DU PASSIF	**244 821**	**233 938**

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**73 363**	**77 609**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	73 363	77 609
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie *(en milliers d'euros)*	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1. Primes acquises	**62 006**	**-45 929**	**16 077**	**17 795**
1a. Primes	61 974	-45 929	16 045	17 669
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	32		32	126
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**146**		**146**	**279**
3. Autres produits techniques	**36**		**36**	**0**
4. Charges des sinistres	**-58 559**	**43 825**	**-14 734**	**-13 099**
4a. Prestations et frais payés	-42 871	24 743	-18 129	-13 204
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-15 688	19 082	3 395	106
5. Charges des autres provisions techniques	**472**		**472**	**71**
6. Participation aux résultats				**-1 230**
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-8 542**	**10 547**	**2 005**	**1 073**
7a. Frais d'acquisition	-1 555		-1 555	-2 084
7b. Frais d'administration	-6 987		-6 987	-6 866
7c. Commissions reçues des réassureurs		10 547	10 547	10 023
8. Autres charges techniques	**-1 747**		**-1 747**	**-1 574**
9. Variation de la provision pour égalisation	**187**		**187**	**43**
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**-6 001**	**8 442**	**2 442**	**3 357**

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**2 442**	**3 357**
3. Produits des placements	**1 437**	**1 704**
3a. Revenus des placements	942	1 165
3b. Autres produits des placements	224	94
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	272	444
5. Charges des placements	**-1 145**	**-1 164**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-364	-333
5b. Autres charges des placements	-360	-624
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-421	-208
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-146**	**-279**
7. Autres produits non techniques	**0**	**-6**
8. Autres charges non techniques	**-63**	**-66**
9. Résultat exceptionnel	**85**	**37**
9a. Produits exceptionnels	96	80
9b. Charges exceptionnelles	-10	-43
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-1 044**	**-1 540**
Résultat de l'exercice	**1 567**	**2 044**

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

1.1. Événements climatiques

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels la tempête Eunice, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 1,9 million d'euros dans les comptes de PROTEC BTP au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Les fonds de commerce d'assurance non-vie résultent de l'acquisition en 2004 des risques privés IARD des partenaires SMA BTP, Sagena et l'Auxiliaire.

Les valeurs de portefeuilles d'assurance IARD, qui les composent, sont constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurances acquis, de leur assimilation aux autres portefeuilles de la société, et de la capacité et de l'intention de la société de poursuivre leur développement, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC N°2015-06 (article 214-2).

Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur l'ensemble des portefeuilles IARD de la société.

3.1.2. Placements immobiliers

Néant.

3.1.3. Autres placements

- Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ <u>Autres placements (hors valeurs amortissables)</u>

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2022.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ <u>Instruments financiers à terme</u>

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2022, PROTEC BTP ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.4. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.5. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, PROTEC BTP considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.6. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC N° 2015-11 Art 240-1 et suivant, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

- ♦ <u>Provisions pour primes non acquises et risques en cours</u>

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

♦ Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

♦ Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

♦ Provisions mathématiques des rentes

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux de 0,63% à la clôture au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2%, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2018-08.

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français), soit un taux de 0,66% à la clôture au 31 décembre 2022.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, PROTEC BTP n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2022.

3.1.8. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2022 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

PROTEC BTP applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

Actifs incorporels *(en milliers d'euros)*	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Fonds commercial	10 095		10 095
Total des actifs incorporels	**10 095**		**10 095**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts *(en milliers d'euros)*	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**10 095**				**10 095**
Terrains et constructions					
Titres de propriété	**2**				**2**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2				2
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**114 004**	**72 653**	**70 873**		**115 783**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**114 005**	**72 653**	**70 873**		**115 785**

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations *(en milliers d'euros)*	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels					
Terrains et constructions					
Titres de propriété					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels					

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice *(en milliers d'euros)*	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**10 095**		**10 095**
Terrains et constructions			
Titres de propriété	**2**		**2**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2		2
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**115 783**		**115 783**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**115 785**		**115 785**

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	5 216	5 216	7 538
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	621	621	657
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 283	17 283	17 275
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	92 539	91 978	83 510
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :			
1. placements immobiliers			
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
4. autres OPCVM			
5. obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11.	**115 658**	**115 097**	**108 980**

(Suite à la page suivante)

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
1. Dont :			
i. placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*92 539*	*91 978*	*83 510*
ii. placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*23 119*	*23 119*	*25 470*
iii. placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
iv. placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances			
v. autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 du code des assurances :			
i. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
ii. autres valeurs			
4. Dont :	115 658	115 097	108 980
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*115 658*	*115 097*	*108 980*
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan *(en milliers d'euros)*	**Valeur nette**
Total des placements au bilan	**115 785**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	338
Amortissement de différences sur le prix de remboursement	-1 025
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**115 097**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Total des placements cotés	115 653	115 091	108 971
Total des placements non cotés	6	6	9
Total	**115 658**	**115 097**	**108 980**

	Montant		
Détail des terrains et constructions *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Total			
dont acomptes			

Solde non encore amorti ou repris *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-9	723
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a.Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a.Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Placements		**2**	**2**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
Créances	**1 579**	**6**	**1 585**
Créances nées d'opérations d'assurance directe			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance	1 027		1 027
Autres créances	552	6	557
Capital appelé non versé			
Total	**1 579**	**7**	**1 586**

Passif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
Dettes	**11 587**		**11 587**
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 797		8 797
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
Dettes envers les établissements de crédit			
Autres dettes	2 790		2 790
Total	**11 587**		**11 587**

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes *(en milliers d'euros)*	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**2 078**	**240**		**2 318**
Primes restants à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 078	240		2 318
Créances nées d'opérations de réassurance	**4 149**			**4 149**
Autres créances	**3 684**	**1 814**	**5**	**5 502**
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	2 211	1 814	5	4 029
Débiteurs divers	1 473			1 473
Capital appelé non versé				
Total	**9 911**	**2 053**	**5**	**11 969**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes *(en milliers d'euros)*	Moins d'un an	Plus de un à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**4 347**			**4 347**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**16 148**			**16 148**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	**2 087**			**2 087**
Autres dettes	**4 200**			**4 200**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	858			**858**
Créanciers ou créditeurs divers	3 342			**3 342**
Total	**26 782**			**26 782**

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	28 140 200	1
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**28 140 200**	**1**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Affectation du résultat 2021**		**Résultat 2022**	**Autres mouvements**	**Montant à la clôture**
		Dividendes	**Autres**			
Capital	**28 140**					**28 140**
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves règlementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	**679**					**679**
Report à nouveau	**23 886**		**608**			**24 495**
Résultat de l'exercice	**2 044**	**-1 435**	**-608**	**1 567**		**1 567**
Total	**54 749**	**-1 435**		**1 567**		**54 881**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Provisions pour sinistres à payer	157 900	104 628	53 273
Prévisions de recours	-6 046		-6 046
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**151 855**	**104 628**	**47 227**

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Autres provisions techniques	2 672		2 672
Dont provisions pour risques en cours	28		28

Montants bruts de réassurance et nets de recours *(en milliers d'euros)*	**Total**
Provisions pour sinistres à l'ouverture	136 167
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-16 719
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-95 801
Liquidation sur exercices antérieurs	**23 648**

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	31 966	28 493	17 480		
Provisions	19 125	22 750	32 292		
Total sinistres	**51 090**	**51 243**	**49 772**		
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**76,89%**	**79,47%**	**79,56%**		
2021					
Règlements	33 272	31 004	23 942	19 670	
Provisions	13 427	20 651	14 649	28 518	
Total sinistres	**46 699**	**51 655**	**38 591**	**48 187**	
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**	**63 290**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**70,28%**	**80,11%**	**61,69%**	**76,14%**	
2022					
Règlements	35 021	32 215	25 006	28 274	24 039
Provisions	11 130	15 152	9 172	9 325	54 577
Total sinistres	**46 150**	**47 367**	**34 178**	**37 599**	**78 616**
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**	**63 290**	**62 006**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**69,46%**	**73,46%**	**54,63%**	**59,41%**	**126,79%**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Dotation**	**Reprise**	**Montant à la clôture**
Provisions pour litiges	3		3	
Autres provisions pour risques	26		26	
Total Provisions pour risques et charges	**29**		**29**	

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Divers	872
Total	**872**

Charges à payer *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Organismes sociaux	19
État	470
Divers	593
Total	**1 082**

Les produits à recevoir et charges à payer sont estimés à chaque clôture et sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent dans le respect du principe de séparation des exercices.

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Intérêts et loyers acquis et non échus	301
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	338
Autres comptes de régularisation actif	9
Total	**649**

Comptes de régularisation passif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 025
Autres comptes de régularisation passif	733
Total	**1 758**

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

	Actif *(en milliers d'euros)*		Passif *(en milliers d'euros)*	
Devises	**Actifs en devises**	**Contre valeur en Euros**	**Passifs en devises**	**Contre valeur en Euros**
Franc Suisse (CHF)	41	42		
Couronne Danoise (DKK)	1 738	234		
Livre Britannique (GBP)	490	553		
Couronne Norvegienne (NOK)	716	68		
Couronne Suedoise (SEK)	1 151	104		
Total		**1 000**		

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**Total 2022**	**Dont engagements à l'égard des :**			**Total 2021**
		Dirigeants	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés					
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2e. Autres engagements donnés (1)					
3. Engagements réciproques	**73 363**		**43 419**		**77 609**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	73 363		43 419		77 609
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution					
3c. Autres engagements réciproques					
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
5. Encours d'instruments financiers à terme					

(1) En tant que membre de plusieurs GIE, PROTEC BTP est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de PROTEC BTP d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, PROTEC BTP s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique *(en milliers d'euros)*	Montant	
	Affaires directes	Acceptations
France	61 974	
Total	**61 974**	

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	176	9 122	27 701	36 824	23 162	23 162
1a Primes	*171*	*9 126*	*27 730*	*36 856*	*23 102*	*23 102*
1b Variation des primes non acquises	*4*	*-4*	*-29*	*-33*	*60*	*60*
2. Charges des prestations	-176	-19 244	-18 413	-37 657	-13 001	-13 001
2a Prestations et frais payés	*-25*	*-8 048*	*-16 523*	*-24 571*	*-14 974*	*-14 974*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-150*	*-11 196*	*-1 890*	*-13 086*	*1 972*	*1 972*
A. Solde de souscription ()**	**0**	**-10 122**	**9 288**	**-833**	**10 160**	**10 160**
5. Frais d'acquisition	-7	-208	-615	-823	-726	-726
6. Autres charges de gestion nettes	-13	-953	-3 645	-4 599	-3 782	-3 782
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-20**	**-1 161**	**-4 260**	**-5 421**	**-4 507**	**-4 507**
7. Produits des placements	-0	87	4	91	42	42
8. Participations aux résultats		-60	-57	-117	117	117
C. Solde financier	**-0**	**27**	**-52**	**-26**	**158**	**158**
14. Part réass. dans primes acquises	-124	-6 662	-20 577	-27 240	-16 929	-16 929
15. Part réass. dans prestat. payées	17	2 632	11 734	14 366	8 947	8 947
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-96	11 711	1 491	13 202	368	368
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0	0
18. Commissions reçues réass.	36	1 269	4 438	5 707	4 581	4 581
E. Solde de réassurance	**-167**	**8 949**	**-2 914**	**6 035**	**-3 033**	**-3 033**
Résultat technique	**-187**	**-2 307**	**2 062**	**-246**	**2 778**	**2 778**
Hors compte :						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	114	256	804	1 060	366	366
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	118	252	775	1 027	426	426
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-205	95 980	5 693	101 672	29 387	29 387
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-355	84 327	3 751	88 078	31 069	31 069
18. Autres provisions techniques (clôture)		2 644	328	2 972	2 366	2 366
19. Autres provisions techniques (ouverture)		3 101	379	3 480	2 656	2 656

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	**27. Catastrophes naturelles**	**30. Assistance**	**Total**
1. Primes acquises	1 845		62 006
1a Primes	*1 844*		*61 974*
1b Variation des primes non acquises	*0*		*32*
2. Charges des prestations	-6 821	-245	-57 900
2a Prestations et frais payés	*-3 156*	*-146*	*-42 871*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-3 665*	*-99*	*-15 028*
A. Solde de souscription ()**	**-4 976**	**-245**	**4 106**
5. Frais d'acquisition			-1 555
6. Autres charges de gestion nettes	-304		-8 697
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-304**		**-10 253**
7. Produits des placements	13	0	146
8. Participations aux résultats			
C. Solde financier	**13**	**0**	**146**
14. Part réass. dans primes acquises	-1 637		-45 929
15. Part réass. dans prestat. payées	1 276	137	24 743
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	5 516	93	19 082
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0
18. Commissions reçues réass.	223		10 547
E. Solde de réassurance	**5 378**	**230**	**8 442**
Résultat technique	**111**	**-15**	**2 442**
Hors compte :			
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	37		1 577
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	37		1 609
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	20 902	99	151 855
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	17 375		136 167
18. Autres provisions techniques (clôture)	182		5 520
19. Autres provisions techniques (ouverture)	44		6 179

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements *(en milliers d'euros)*	**Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées**	**Autres revenus et frais financiers**	**Total 2022**	**Total 2021**
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		935	935	1 165
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		7	7	
Revenus des placements		**942**	**942**	**1 165**
Profits provenant de la réalisation des placements		**272**	**272**	**407**
Autres produits de placements		**224**	**224**	**132**
Total produits des placements		**1 437**	**1 437**	**1 704**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-204	-160	-364	-333
Autres charges de placements		-360	-360	-628
Pertes provenant de la réalisation des placements		-421	-421	-203
Total charges des placements	**-204**	**-941**	**-1 145**	**-1 164**
Produits nets des placements	**-204**	**497**	**293**	**540**

6.4. Charges du personnel

Néant.

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Impôts et taxes et versements assimilés	153
Autres charges de gestion courante	-39
Commissions d'assurance directe	7 384
Autres services extérieurs (*)	6 303
Total	**13 802**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Frais de gestion de sinistres	3 175
Frais d'acquisition	1 555
Frais d'administration	6 987
Frais de Gestion des placements	311
Autres charges techniques	1 710
Autres charges non techniques	63
Total	**13 802**

6.6. Éléments fiscaux

Décalages certains ou éventuels *(en milliers d'euros)*	**Déductions - réintégrations fiscales**			**Impôt**
	Début d'exercice	**Variation**	**Fin d'exercice**	**+ Actif - Passif**
Provisions non déductibles temporairement	14 087	-87	14 000	3 616
Charges non déductibles temporairement	199	4	202	52
Plus values latentes imposées	35	-7	28	7
Plus values en sursis d'imposition	-38		-38	-10
Total	**14 282**	**-90**	**14 193**	**3 665**

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Total	**0**

Charges non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Participation refacturée reçue	65
Autres charges	-2
Total	**63**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Utilisation/reprise des provisions pour charges exceptionnelles	29
Autres produits exceptionnels	67
Total	**96**

Charges exceptionnelles *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Autres charges exceptionnelles	10
Total	**10**

7. Autres informations

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes

PROTEC BTP enregistre, pour l'exercice 2022, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de ses commissaires aux comptes comme suit :

Honoraires CAC *(en milliers d'euros)*	**Mazars**	**Deloitte**
Honoraires afférents à la certification des comptes	31	28
Honoraires afférents aux autres services		
Total	**31**	**28**

7.2. Combinaison

Les comptes de la société PROTEC BTP, siret 41136047200038, sont inclus globalement dans les comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle SGAM BTP, établis par :

SMABTP, 8 rue Louis Armand, 75015 Paris.

La copie des états financiers consolidés est disponible à l'adresse précitée.

7.3. Effectif

Néant.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUIN 2023

Le 14 juin 2023 à 11 heures 30, les actionnaires de la société PROTEC BTP, société anonyme au capital de vingt-huit millions cent quarante mille deux cents euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 411 360 472 et dont le siège social est 8 rue Louis Armand 75015 Paris, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président du directoire le 1er juin 2023 en application des dispositions de l'article R.225-67 et R.225-63 du Code de commerce.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des actionnaires présents agissant en son nom personnel ou comme mandataire, et sur laquelle sont notés les votes par correspondance le cas échéant.

Monsieur Pierre ESPARBES en sa qualité de président du conseil de surveillance, préside l'Assemblée. Monsieur Grégory KRON, représentant de SMA SA, actionnaire présent est appelé comme scrutateur. Monsieur Frédéric CALDICHOURY est désigné comme secrétaire par le Président. Le bureau ainsi constitué, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que cinq actionnaires représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, 18 009 728 actions, sont présents ou représentés.

Il constate également l'absence du cabinet Deloitte & Associés et du cabinet Mazars, commissaires aux comptes régulièrement convoqués.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau les documents mis à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres adressées aux propriétaires d'actions toutes nominatives ainsi qu'aux commissaires aux comptes, la feuille de présence dûment signée, les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les votes par correspondance,
- Les statuts de la société,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société, clos au 31.12.2022,
- Le bilan, les comptes de résultats technique et non technique arrêtés à la même date,
- Le rapport de gestion du directoire sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2022,
- Le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance,
- Les rapports des commissaires aux comptes :
 - sur l'exécution de leur mandat durant le même exercice
 - sur les conventions visées par les articles L 225-86 et suivants du Code de commerce
- Le texte des résolutions.

Le Président fait, en outre, observer que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat technique et non technique, le rapport de gestion du directoire ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance et les rapports des commissaires aux comptes et tous les documents qui, en application des dispositions légales, doivent être communiqués à l'Assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ce jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du directoire et rapport du gouvernement d'entreprise du conseil de surveillance sur les comptes 2022
2. Rapport des commissaires aux comptes
3. Approbation des comptes annuels et quitus aux membres du directoire et du conseil de surveillance
4. Affectation du résultat de l'exercice 2022
5. Pouvoirs pour formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du directoire, du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de surveillance et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte. Il ajoute que les membres du Conseil de surveillance et du Directoire qui assistent à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes explications qu'ils désirent obtenir.

Aucune observation n'étant présentée et personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes et quitus au conseil de surveillance

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ainsi que du rapport général sur les comptes 2022 des commissaires aux comptes approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de l'entreprise.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé et donne quitus de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale ordinaire constatant que l'exercice se solde par un résultat positif de 1 567 434,93 € décide de distribuer un dividende de 0,039 € par action, soit un total de 1 097 203,11€ et d'affecter le solde de 470 231,82 € au report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé, qu'un dividende de 0,059 € par action, soit un total de 1 660 271,80 € a été distribué au titre de l'exercice 2019, qu'un dividende de 0,059 € par action, soit un total de 1 660 271,80 € a été distribué au titre de l'exercice 2020 et qu'un dividende de 0,051 € par action, soit un total de 1 435 150,20 € a été distribué au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIÈME RÉSOLUTION

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale pour effectuer toutes les formalités et publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, qui, lecture faite, a été signé par les membres du bureau.

Pierre ESPARBES
Président

Grégory KRON
Scrutateur

Frédéric CALDICHOURY
Secrétaire

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

mazars

61 Rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Deloitte.

6 place de la Pyramide
92908 Nanterre

PROTEC BTP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars
Société par actions simplifiées
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Capital de 8 320 000 Euros – RCS Nanterre 377 505 565

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Capital de 2 188 160 Euros – RCS Nanterre 572 028 041

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

PROTEC BTP
Société anonyme
Siège social : 8 rue Louis Armand 75015 PARIS
RCS PARIS 411 360 472

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de la société PROTEC BTP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PROTEC BTP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres à payer

Risque identifié :

Les sociétés d'assurance non-vie doivent, selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de gestion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêté.

Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la société au 31 décembre 2022 pour un montant de 152 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note 3.1.7 de l'annexe aux comptes annuels :

- L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier sur la base de forfaits statistiques d'ouverture ou à dire d'experts. Ces estimations sont réévaluées au cours des différentes étapes du cycle de traitement des sinistres et sont révisées en fonction de l'évolution des circonstances particulières à chaque dossier.
- Cette évaluation est complétée afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques de type triangle de développement nécessitant un degré élevé de jugement, et permet des scénarios défavorables de liquidation.

La part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long et l'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru. Les provisions pour sinistres relatives aux branches d'assurance à déroulement long que nous considérons les plus sensibles concernent la catégorie ministérielle Responsabilité Civile Automobile (C22).

Les provisions techniques pour sinistres à payer sur les branches à déroulement long se sont élevées à 96 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En raison du caractère significatif des soldes au bilan et des mouvements afférents au compte de résultat, de l'incertitude inhérente des estimations et de la subjectivité induite dans l'évaluation de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour sinistres à payer sur les branches à déroulement long comme un point clé de l'audit.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Notre approche d'audit :

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer les provisions pour sinistres.

Nous avons en particulier :

- analysé la robustesse des méthodes statistiques et le bien-fondé des hypothèses actuarielles retenues par votre société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- pris connaissance de la conception et testé l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;
- examiné l'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et testé les données sources ;
- analysé la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- réalisé une estimation indépendante des provisions de sinistres, notamment sur les branches à déroulement long ;
- apprécier la permanence des méthodes permettant de générer la suffisance des provisions pour sinistres comptabilisées ;
- enfin vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes annuels. (notes 3.1.7 et 6.2)

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Protec BTP par votre assemblée générale du 30 avril 2004 pour le cabinet MAZARS et par votre assemblée générale du 15 juin 2022 pour le cabinet Deloitte.

Au 31 décembre 2022, le cabinet MAZARS était dans la dix-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil de surveillance remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil de surveillance exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris la défense, le 16 mai 2023

MAZARS

DocuSigned by:
68B0B9F842DB438...

DocuSigned by:
2229C4DE26F24D3...

Christophe BERRARD et Eve MARTINEAU

Associés

DELOITTE & ASSOCIES

DocuSigned by:
26333CE1ADF94DA...

Jérôme LEMIERRE

Associé

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

États financiers 31 décembre 2022

PROTEC BTP

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Sommaire

COMPTES 3
1. BILAN 3
1.1. Actif 3
1.2. Passif 4
2. TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS 5
3. COMPTE DE RÉSULTAT 6
3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie 6
3.2. Compte de résultat non technique 7
ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX 8
1. FAITS CARACTÉRISTIQUES INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 8
1.1. Événements climatiques 8
2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 8
3. PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION 9
3.1. Postes de bilan 9
3.2. Postes du compte de résultat 15
4. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN COMPTABLE 15
5. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU HORS BILAN 16
5.1. Détail des actifs incorporels 16
5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé 16
5.3. État des placements 18
5.4. Tableau des filiales et participations 20
5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation 22
5.6. Ventilation des créances et dettes 23
5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres 24
5.8. Passifs subordonnés 24
5.9. Détail des provisions techniques 25
5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer 26
5.11. Détail des provisions pour risques et charges 26
5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer 27
5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif 27
5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion 28
5.15. Engagements donnés et reçus 28
5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété 29
6. NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT 29

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

6.1. Ventilation des primes brutes émises 29
6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie 29
6.3. Ventilation des produits et charges de placement 32
6.4. Charges du personnel 32
6.5. Ventilation des charges par nature et destination 33
6.6. Éléments fiscaux 33
6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques 34
7. AUTRES INFORMATIONS 35
7.1. Honoraires des commissaires aux comptes 35
7.2. Combinaison 35
7.3. Effectif 35

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Comptes

1. Bilan

1.1. Actif

Actif *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capital souscrit non appelé		
2. Actifs incorporels	**10 095**	**10 095**
3. Placements	**115 785**	**114 005**
3a. Terrains et constructions		
3b. Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
3c. Autres placements	115 783	114 004
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	**104 628**	**85 545**
5a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)		
5d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	104 628	85 545
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
5g. Provisions pour égalisation		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
6. Créances	**11 969**	**10 120**
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 318	2 138
6aa. Primes restant à émettre		
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	*2 318*	*2 138*
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	4 149	2 370
6c. Autres créances	5 502	5 613
6ca. Personnel		
6cb. État, organismes sociaux, collectivités publiques	*4 029*	*3 889*
6cc. Débiteurs divers	*1 473*	*1 724*
6d. Capital appelé non versé		
7. Autres actifs	**1 696**	**13 630**
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisse	1 696	13 630
7c. Actions ou certificats propres		
8. Comptes de régularisation Actif	**649**	**542**
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	301	325
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	347	217
TOTAL DE L'ACTIF	**244 821**	**233 938**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

1.2. Passif

PASSIF *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Capitaux propres	**54 881**	**54 749**
1a. Capital social	28 140	28 140
1b. Primes liées au capital social		
1c. Réserves de réévaluation		
1d. Autres réserves	679	679
1e. Report à nouveau	24 495	23 886
1f. Résultat de l'exercice	1 567	2 044
2. Passifs subordonnés		
3. Provisions techniques brutes	**158 951**	**143 955**
3a. Provisions pour primes non acquises (Non-vie)	1 577	1 609
3d. Provisions pour sinistres à payer (Non-vie)	151 855	136 167
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)		
3g. Provision pour égalisation	2 848	3 035
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	2 672	3 144
5. Provisions (autres que techniques)		**29**
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	**2 449**	**1 389**
7. Autres dettes	**26 782**	**32 310**
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 347	4 244
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	16 148	20 198
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d. Dettes envers des établissements de crédit	2 087	1 788
7e. Autres dettes	4 200	6 079
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec. Personnel		
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	*858*	*799*
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	*3 342*	*5 281*
8. Comptes de régularisation Passif	**1 758**	**1 508**
TOTAL DU PASSIF	**244 821**	**233 938**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

2. Tableau des engagements donnés et reçus

Tableau des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés		
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e. Autres engagements donnés		
3. Engagements réciproques	**73 363**	**77 609**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	73 363	77 609
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c. Autres engagements réciproques		
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5. Encours d'instruments financiers à terme		
5a. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie		
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement		
- Stratégies de rendement		
- Autres opérations		
5b. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché		
- Opérations sur un marché de gré à gré		
- Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés		
5c. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument, notamment		
- Risque de taux d'intérêt		
- Risque de change		
- Risque actions		
5d. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument, notamment		
- Contrats d'échange		
- Contrats de garantie de taux d'intérêts		
- Contrats à terme		
- Options		
5e. Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies selon les tranches		
- De 0 à 1 an		
- De 1 à 5 ans		
- Plus de 5 ans		

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

3. Compte de résultat

3.1. Compte de résultat technique de l'assurance non-vie

Compte technique de l'assurance Non-vie *(en milliers d'euros)*	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1. Primes acquises	**62 006**	**-45 929**	**16 077**	**17 795**
1a. Primes	61 974	-45 929	16 045	17 669
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	32		32	126
2. Produits des placements alloués du compte non technique	**146**		**146**	**279**
3. Autres produits techniques	**36**		**36**	**0**
4. Charges des sinistres	**-58 559**	**43 825**	**-14 734**	**-13 099**
4a. Prestations et frais payés	-42 871	24 743	-18 129	-13 204
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-15 688	19 082	3 395	106
5. Charges des autres provisions techniques	**472**		**472**	**71**
6. Participation aux résultats				**-1 230**
7. Frais d'acquisition et d'administration	**-8 542**	**10 547**	**2 005**	**1 073**
7a. Frais d'acquisition	-1 555		-1 555	-2 084
7b. Frais d'administration	-6 987		-6 987	-6 866
7c. Commissions reçues des réassureurs		10 547	10 547	10 023
8. Autres charges techniques	**-1 747**		**-1 747**	**-1 574**
9. Variation de la provision pour égalisation	**187**		**187**	**43**
Résultat technique de l'assurance Non-vie	**-6 001**	**8 442**	**2 442**	**3 357**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

3.2. Compte de résultat non technique

Compte non technique Non-vie *(en milliers d'euros)*	**2022**	**2021**
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	**2 442**	**3 357**
3. Produits des placements	**1 437**	**1 704**
3a. Revenus des placements	942	1 165
3b. Autres produits des placements	224	94
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	272	444
5. Charges des placements	**-1 145**	**-1 164**
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-364	-333
5b. Autres charges des placements	-360	-624
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-421	-208
6. Produits des placements transférés au compte technique Non-vie	**-146**	**-279**
7. Autres produits non techniques	**0**	**-6**
8. Autres charges non techniques	**-63**	**-66**
9. Résultat exceptionnel	**85**	**37**
9a. Produits exceptionnels	96	80
9b. Charges exceptionnelles	-10	-43
10. Participation des salariés		
11. Impôt sur les bénéfices	**-1 044**	**-1 540**
Résultat de l'exercice	**1 567**	**2 044**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Annexes aux comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II) ;
- Le règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par les règlements ANC n° 2016-12, n° 2018-08, n° 2019-07 et n° 2020-11 ;
- Le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015.

L'ensemble des états financiers est présenté en milliers d'euros.

1. Faits caractéristiques intervenus au cours de l'exercice

1.1. Événements climatiques

L'année 2022 a été marquée par de nombreux événements climatiques, parmi lesquels la tempête Eunice, les orages de mai et juin et un épisode exceptionnel de sécheresse.

Le coût global des événements climatiques de la survenance courante s'élève à 1,9 million d'euros dans les comptes de PROTEC BTP au 31 décembre 2022, après prise en compte de la récupération en réassurance et des ajustements de provision d'égalisation.

2. Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

3. Principes et modes d'évaluation

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles spécifiques au cadre des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

3.1. Postes de bilan

3.1.1. Actifs incorporels

Les fonds de commerce d'assurance non-vie résultent de l'acquisition en 2004 des risques privés IARD des partenaires SMA BTP, Sagena et l'Auxiliaire.

Les valeurs de portefeuilles d'assurance IARD, qui les composent, sont constitutives d'actifs incorporels identifiables, enregistrés à leur coût d'acquisition.

Compte tenu de l'absence de limite juridique ou contractuelle à l'utilisation de ces portefeuilles d'assurances acquis, de leur assimilation aux autres portefeuilles de la société, et de la capacité et de l'intention de la société de poursuivre leur développement, elles sont considérées comme ayant une durée d'utilisation non limitée, conformément aux dispositions du règlement ANC N°2015-06 (article 214-2).

Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indices de perte de valeur, c'est-à-dire d'éléments significatifs intervenus sur l'ensemble des portefeuilles IARD de la société.

3.1.2. Placements immobiliers

Néant.

3.1.3. Autres placements

- Valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 du Code des assurances sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital) ;

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

- Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 du Code des assurances et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I – Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :
 - si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque ;
 - si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - Titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

- une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable ;
- la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances ;
- la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur ;
- une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

- L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture.
- Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

♦ <u>Autres placements (hors valeurs amortissables)</u>

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option d'une comptabilisation en R343-10 du Code des assurances est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

- Titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable sont précisées par les articles 123-6 et suivants du règlement ANC n° 2015-11 Livre I - Titre II.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédent l'arrêté ;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises et européennes, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. La volatilité des marchés observée au cours de l'exercice nous conduit à retenir un taux de 20% à la clôture 2022.

Au-delà de cette présomption, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une moins-value latente, une provision a été constituée sur la base de la valeur d'inventaire.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet, le cas échéant d'une provision :

- sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme ;
- sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

La provision pour dépréciation est égale à l'écart entre le prix de revient et la valeur d'inventaire définie ci-dessus.

♦ <u>Instruments financiers à terme</u>

Les swaps sont enregistrés pour leur valeur nominale en « engagements réciproques » hors bilan. Les différentiels d'intérêts payés et reçus, ainsi que les intérêts courus au 31 décembre sont comptabilisés dans les comptes de produits et de charges financiers.

Les swaps de taux intérêts (swaps simples sans décalage de flux) mis en place dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en engagements hors bilan pour leur montant nominal et le résultat net annuel est enregistré suivant la méthode du coupon couru.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Les contrats de couverture de change à terme sont comptabilisés en hors bilan comme des engagements réciproques de dettes et de créances. Le gain ou la perte de change dégagé lors du dénouement de l'opération est enregistré dans les comptes de produits ou de pertes de change réalisés.

A la clôture 2022, PROTEC BTP ne détient pas d'instrument financier à terme.

3.1.4. Autres actifs

Les clients en procédure contentieuse font l'objet d'une provision pour dépréciation.

3.1.5. Comptes de régularisation

Compte tenu de l'émission de la majorité des primes au 1er janvier, le montant des frais d'acquisition à reporter est non significatif. En conséquence, PROTEC BTP considère que la totalité des frais d'acquisition doit être supportée au cours de l'exercice.

3.1.6. Différence de conversion

Conformément au règlement ANC N° 2015-11 Art 240-1 et suivant, le traitement comptable des opérations libellées en devises étrangères respecte les principes suivants :

- à l'inventaire les comptes en devises sont convertis en euros au cours de change au comptant à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche ;
- les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change ;
- les différences de conversion sur les positions de change structurelles sont constatées au bilan et hors bilan.

3.1.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

♦ <u>Provisions pour primes non acquises et risques en cours</u>

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de primes. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat. Les modifications de risques assurés, intervenus postérieurement à l'émission annuelle de fin d'année, ne font plus l'objet depuis 2008 de la constatation d'une créance sur les assurés neutralisée par une prime émise non acquise.

La provision pour risques en cours est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge de sinistres et de frais pour la période qui s'écoule entre la date d'inventaire et la première échéance de prime ou de terme du contrat, pour la part de ce coût non couverte par la provision pour primes non acquises. Le calcul est effectué séparément pour chacune des catégories.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

- Provisions pour sinistres

Conformément à l'article R.343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables.

Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Provisions pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait.

Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes aux dossiers.

Provisions pour sinistres à payer non connus et pour évolution à l'ultime des sinistres connus

Elles sont estimées à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement.

Prévisions de recours

Elles sont estimées par référence aux cadences d'encaissement des recours.

Provision pour frais de gestion des sinistres

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré.

- Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

- Provisions mathématiques des rentes

Conformément à l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11, la table utilisée pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 3° de l'article L310-1 du Code des assurances est la table de mortalité TD 88-90 et le taux d'actualisation est plafonné à 60% du taux moyen des emprunts de l'État français (TME) au cours des 24 derniers mois, majoré de 10 points de base, soit un taux de 0,63% à la clôture au 31 décembre 2022.

Pour les accidents survenus à partir du 1er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes sont à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge du FGAO vers les assureurs induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation retenu dans les comptes est fixé à 2%, conformément aux dispositions de l'article 143-2 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2018-08.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Conformément à l'article 143-12 du règlement ANC n°2015-11, les tables utilisées pour le calcul des provisions mathématiques de rentes issues des contrats couvrant des risques visés au 2° de l'article L310-1 du Code des assurances sont des lois de maintien en incapacité de travail et en invalidité et le taux d'actualisation est plafonné à 75% du TME (taux moyen au cours des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français), soit un taux de 0,66% à la clôture au 31 décembre 2022.

- Provision pour risque d'exigibilité

Conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans. Toutefois, PROTEC BTP n'a pas été dans l'obligation de doter une provision au 31 décembre 2022.

3.1.8. Opérations de réassurance

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, complétées, le cas échéant, par des estimations. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en fonction des termes des différents traités. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements reçus » et évalués au cours de bourse.

Les règles de comptabilisation des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière figurent dans le règlement ANC N° 2015-11 Art 210.1 à 210-8.

3.1.9. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la résiliation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges et les autres provisions pour risques et charges.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

3.2. Postes du compte de résultat

3.2.1. Produits financiers

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le cadre « opérations techniques » ;
- ceux issus des capitaux propres figurent dans la partie « opérations non techniques ».

3.2.2. Charges

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination ;
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables.

3.2.3. Éléments fiscaux

♦ Impôts exigibles

Le taux d'impôt de droit commun exigible au titre de l'exercice 2022 est de 25,83%, y compris la contribution sociale sur les bénéfices.

♦ Impôts différés

PROTEC BTP applique la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels. Les impôts différés sont calculés, selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant des divergences entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Le solde net d'impôt différé est présenté dans le poste « Autres créances », lorsqu'il est actif, ou dans le poste « Provisions pour risques et charges » lorsqu'il est passif.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si l'entité a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.2.4. Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur le hors bilan.

4. Dérogation aux principes généraux du plan comptable

Néant.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5. Notes sur les postes du bilan et du hors bilan

5.1. Détail des actifs incorporels

Actifs incorporels *(en milliers d'euros)*	Valeur brute	Amort. et dépréciations	Valeur nette
Fonds commercial	10 095		10 095
Total des actifs incorporels	**10 095**		**10 095**

5.2. Mouvements ayant affectés certains postes d'actif immobilisé

5.2.1. Postes d'actif immobilisé brut

Montants bruts *(en milliers d'euros)*	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**10 095**				**10 095**
Terrains et constructions					
Titres de propriété	**2**				**2**
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2				2
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements	**114 004**	**72 653**	**70 873**		**115 783**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises					
Total hors actifs incorporels	**114 005**	**72 653**	**70 873**		**115 785**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.2.2. Amortissements et provisions de ces actifs

Amortissements et dépréciations *(en milliers d'euros)*	Amortissements et dépréciations au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Transfert	Amortissements et dépréciations à la fin de l'exercice
Actifs incorporels					
Terrains et constructions					
Titres de propriété					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Bons, obligations et créances					
Entreprises liées					
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation					
Autres placements					
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
Total hors actifs incorporels					

5.2.3. Postes d'actif immobilisé net

Montants nets en fin d'exercice *(en milliers d'euros)*	Valeur brute à la fin de l'exercice	Amort. et dépréciat. à la fin de l'exercice	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	**10 095**		**10 095**
Terrains et constructions			
Titres de propriété	**2**		**2**
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2		2
Bons, obligations et créances			
Entreprises liées			
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation			
Autres placements	**115 783**		**115 783**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises			
Total hors actifs incorporels	**115 785**		**115 785**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.3. État des placements

5.3.1. État récapitulatif des placements

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
I. Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme) :			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	5 216	5 216	7 538
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	621	621	657
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 283	17 283	17 275
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	92 539	91 978	83 510
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés			
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces, et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte :			
1. placements immobiliers			
2. titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM			
3. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
4. autres OPCVM			
5. obligations et autres titres à revenu fixe			
11. Autres instruments financiers à terme :			
a) stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
b) stratégies de rendement			
c) autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11.	**115 658**	**115 097**	**108 980**

(Suite à la page suivante)

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Etat récapitulatif des placements *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Valeur brute	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
1. Dont :			
i. placements évalués selon l'article R.343-9 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*92 539*	*91 978*	*83 510*
ii. placements évalués selon l'article R.343-10 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés	*23 119*	*23 119*	*25 470*
iii. placements évalués selon l'article R.343-13 du code des assurances et instruments financiers à terme rattachés			
iv. placements évalués selon l'article R.343-11 du code des assurances			
v. autres instruments financiers à terme			
2. Dont, pour les entreprises visées à l'article L.310-1 du code des assurances :			
i. valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous			
ii. valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
iii. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
iv. valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France			
v. autres affectations ou sans affectation			
3. Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 du code des assurances :			
i. valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
ii. autres valeurs			
4. Dont :	115 658	115 097	108 980
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	*115 658*	*115 097*	*108 980*
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
III. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance (à raison d'une ligne par institution de prévoyance)			

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.3.2. État récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan

Etat récapitulatif des placements - raccordement avec le bilan *(en milliers d'euros)*	**Valeur nette**
Total des placements au bilan	**115 785**
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	338
Amortissement de différences sur le prix de remboursement	-1 025
Partie non libérée sur titres	
Total état récapitulatif des placements en valeur nette	**115 097**

5.3.3. État récapitulatif des placements - informations complémentaires

Ventilation des placements *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Total des placements cotés	115 653	115 091	108 971
Total des placements non cotés	6	6	9
Total	**115 658**	**115 097**	**108 980**

	Montant		
Détail des terrains et constructions *(en milliers d'euros)*	**Valeur brute**	**Valeur nette**	**Valeur de réalisation**
Immeubles d'exploitation			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Autres immobilisations			
Droits réels			
Parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées			
Total			
dont acomptes			

Solde non encore amorti ou repris *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-9	723
Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à art. R 343-10	

5.4. Tableau des filiales et participations

(Tableau présenté à la page suivante)

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Informations financières *(en milliers d'euros)* / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication										
1. Filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Néant										
B. Renseignements généraux sur les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a.Filiales françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Filiales étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										
2. Participations non reprises au § A										
a.Dans des sociétés françaises (ensemble)										
SCI										
Participations										
b.Dans des sociétés étrangères (ensemble)										
SCI										
Participations										

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.5. Placements et opérations se rapportant à des entreprises liées et à des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Actif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Placements		**2**	**2**
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
Créances	**1 579**	**6**	**1 585**
Créances nées d'opérations d'assurance directe			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Créances nées d'opérations de réassurance	1 027		1 027
Autres créances	552	6	557
Capital appelé non versé			
Total	**1 579**	**7**	**1 586**

Passif *(en milliers d'euros)*	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	**Total**
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires			
Dettes	**11 587**		**11 587**
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dont sur preneurs d'assurance			
Dont sur intermédiaires d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 797		8 797
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
Dettes envers les établissements de crédit			
Autres dettes	2 790		2 790
Total	**11 587**		**11 587**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.6. Ventilation des créances et dettes

5.6.1. Créances

Créances nettes *(en milliers d'euros)*	**Moins d'un an**	**Plus de un à cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Créances nées d'opérations d'assurance directe	**2 078**	**240**		**2 318**
Primes restants à émettre				
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	2 078	240		2 318
Créances nées d'opérations de réassurance	**4 149**			**4 149**
Autres créances	**3 684**	**1 814**	**5**	**5 502**
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	2 211	1 814	5	4 029
Débiteurs divers	1 473			1 473
Capital appelé non versé				
Total	**9 911**	**2 053**	**5**	**11 969**

5.6.2. Dettes

Dettes nettes *(en milliers d'euros)*	**Moins d'un an**	**Plus de un à cinq ans**	**Plus de cinq ans**	**Total**
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	**4 347**			**4 347**
Dettes nées d'opérations de réassurance	**16 148**			**16 148**
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				
Dettes envers les établissements de crédit	**2 087**			**2 087**
Autres dettes	**4 200**			**4 200**
Titres de créances négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus				
Personnel				
Etat, Organismes sociaux, collectivités publiques	858			**858**
Créanciers ou créditeurs divers	3 342			**3 342**
Total	**26 782**			**26 782**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.7. Informations concernant le capital et les capitaux propres

5.7.1. Capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	28 140 200	1
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	**28 140 200**	**1**

5.7.2. Variation des capitaux propres

Variation des fonds propres assurance *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Affectation du résultat 2021**		**Résultat 2022**	**Autres mouvements**	**Montant à la clôture**
		Dividendes	**Autres**			
Capital	**28 140**					**28 140**
Primes liées au capital social						
Primes d'émission						
Primes de fusion						
Primes d'apport						
Réserves de réévaluation						
Réserves indisponibles						
Réserves règlementées						
Réserve pour plus-values nettes à long terme						
Réserve pour fonds de garantie						
Réserve de capitalisation						
Autres réserves réglementées						
Autres réserves	**679**					**679**
Report à nouveau	**23 886**		**608**			**24 495**
Résultat de l'exercice	**2 044**	**-1 435**	**-608**	**1 567**		**1 567**
Total	**54 749**	**-1 435**		**1 567**		**54 881**

5.8. Passifs subordonnés

Néant.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.9. Détail des provisions techniques

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Provisions pour sinistres à payer	157 900	104 628	53 273
Prévisions de recours	-6 046		-6 046
Provisions pour sinistres à payer nettes de recours	**151 855**	**104 628**	**47 227**

Provisions techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**		
	Provisions brutes	**Part des cessionnaires et rétrocessionnaires**	**Provisions nettes**
Autres provisions techniques	2 672		2 672
Dont provisions pour risques en cours	28		28

Montants bruts de réassurance et nets de recours *(en milliers d'euros)*	**Total**
Provisions pour sinistres à l'ouverture	136 167
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	-16 719
Provisions pour sinistres à la clôture sur exercices antérieurs	-95 801
Liquidation sur exercices antérieurs	**23 648**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.10. Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
2020					
Règlements	31 966	28 493	17 480		
Provisions	19 125	22 750	32 292		
Total sinistres	**51 090**	**51 243**	**49 772**		
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**		
Pourcentage sinistres/primes acquises	**76,89%**	**79,47%**	**79,56%**		
2021					
Règlements	33 272	31 004	23 942	19 670	
Provisions	13 427	20 651	14 649	28 518	
Total sinistres	**46 699**	**51 655**	**38 591**	**48 187**	
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**	**63 290**	
Pourcentage sinistres/primes acquises	**70,28%**	**80,11%**	**61,69%**	**76,14%**	
2022					
Règlements	35 021	32 215	25 006	28 274	24 039
Provisions	11 130	15 152	9 172	9 325	54 577
Total sinistres	**46 150**	**47 367**	**34 178**	**37 599**	**78 616**
Primes acquises	**66 445**	**64 483**	**62 559**	**63 290**	**62 006**
Pourcentage sinistres/primes acquises	**69,46%**	**73,46%**	**54,63%**	**59,41%**	**126,79%**

5.11. Détail des provisions pour risques et charges

Provisions autres que techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant à l'ouverture**	**Dotation**	**Reprise**	**Montant à la clôture**
Provisions pour litiges	3		3	
Autres provisions pour risques	26		26	
Total Provisions pour risques et charges	**29**		**29**	

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.12. Détail des produits à recevoir et des charges à payer

Produits à recevoir *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Divers	872
Total	**872**

Charges à payer *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Organismes sociaux	19
État	470
Divers	593
Total	**1 082**

Les produits à recevoir et charges à payer sont estimés à chaque clôture et sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent dans le respect du principe de séparation des exercices.

5.13. Détail des comptes de régularisation actif et passif

Comptes de régularisation actif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Intérêts et loyers acquis et non échus	301
Différences sur les prix de remboursement à recevoir	338
Autres comptes de régularisation actif	9
Total	**649**

Comptes de régularisation passif *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 025
Autres comptes de régularisation passif	733
Total	**1 758**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.14. Actifs et passifs en devises – différences de conversion

	Actif *(en milliers d'euros)*		Passif *(en milliers d'euros)*	
Devises	**Actifs en devises**	**Contre valeur en Euros**	**Passifs en devises**	**Contre valeur en Euros**
Franc Suisse (CHF)	41	42		
Couronne Danoise (DKK)	1 738	234		
Livre Britannique (GBP)	490	553		
Couronne Norvegienne (NOK)	716	68		
Couronne Suedoise (SEK)	1 151	104		
Total		**1 000**		

5.15. Engagements donnés et reçus

Détail des engagements reçus et donnés *(en milliers d'euros)*	**Total 2022**	**Dont engagements à l'égard des :**			**Total 2021**
		Dirigeants	**Entreprises liées**	**Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation**	
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés					
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés					
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
2e. Autres engagements donnés (1)					
3. Engagements réciproques	**73 363**		**43 419**		**77 609**
3a. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	73 363		43 419		77 609
3b. Valeurs reçues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution					
3c. Autres engagements réciproques					
4. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
5. Encours d'instruments financiers à terme					

(1) En tant que membre de plusieurs GIE, PROTEC BTP est indéfiniment responsable et s'est engagée envers chacun de ces groupements et en cas de sortie, quelle qu'en soit la cause :
- à reprendre la partie du personnel correspondant à son taux d'activité moyen (selon les modalités définies par le règlement intérieur) ou à défaut, à verser au groupement une indemnité de sortie telle que définie par ledit règlement
- à indemniser le groupement si la valeur de marché des actifs au moment de la sortie est inférieure à la valeur nette comptable,
- à supporter seule les charges engagées au cours de l'exercice du retrait, et qui sont la conséquence directe ou indirecte de son retrait.
Conformément aux dispositions des contrats constitutifs des Groupements, le retrait de PROTEC BTP d'un groupement ne la libère pas de ses obligations légales et conventionnelles envers le groupement et ses autres membres, ni des obligations résultant des engagements pris par le groupement vis-à-vis des tiers antérieurement à la date de prise de l'effet de son retrait.
Enfin, en cas de dissolution de ces groupements, PROTEC BTP s'engage à reprendre le personnel du groupement, selon les modalités définies au règlement intérieur.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

5.16. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété (*) : néant.

() Garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur.*

6. Notes sur les postes du compte de résultat

6.1. Ventilation des primes brutes émises

Primes par zone géographique *(en milliers d'euros)*	Montant	
	Affaires directes	Acceptations
France	61 974	
Total	**61 974**	

6.2. Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégorie

(Tableau présenté à la page suivante)

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	20. Dommages corporels (contrats individuels) (*)	22. Automobile (RC)	23. Automobile (dommages)	Total Automobile	24. Dommages aux biens des particuliers	Total Dommages aux biens
1. Primes acquises	176	9 122	27 701	36 824	23 162	23 162
1a Primes	*171*	*9 126*	*27 730*	*36 856*	*23 102*	*23 102*
1b Variation des primes non acquises	*4*	*-4*	*-29*	*-33*	*60*	*60*
2. Charges des prestations	-176	-19 244	-18 413	-37 657	-13 001	-13 001
2a Prestations et frais payés	*-25*	*-8 048*	*-16 523*	*-24 571*	*-14 974*	*-14 974*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-150*	*-11 196*	*-1 890*	*-13 086*	*1 972*	*1 972*
A. Solde de souscription ()**	**0**	**-10 122**	**9 288**	**-833**	**10 160**	**10 160**
5. Frais d'acquisition	-7	-208	-615	-823	-726	-726
6. Autres charges de gestion nettes	-13	-953	-3 645	-4 599	-3 782	-3 782
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-20**	**-1 161**	**-4 260**	**-5 421**	**-4 507**	**-4 507**
7. Produits des placements	-0	87	4	91	42	42
8. Participations aux résultats		-60	-57	-117	117	117
C. Solde financier	**-0**	**27**	**-52**	**-26**	**158**	**158**
14. Part réass. dans primes acquises	-124	-6 662	-20 577	-27 240	-16 929	-16 929
15. Part réass. dans prestat. payées	17	2 632	11 734	14 366	8 947	8 947
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	-96	11 711	1 491	13 202	368	368
17. Part réass. dans particip. résultats			0	0	0	0
18. Commissions reçues réass.	36	1 269	4 438	5 707	4 581	4 581
E. Solde de réassurance	**-167**	**8 949**	**-2 914**	**6 035**	**-3 033**	**-3 033**
Résultat technique	**-187**	**-2 307**	**2 062**	**-246**	**2 778**	**2 778**
Hors compte :						
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	114	256	804	1 060	366	366
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	118	252	775	1 027	426	426
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	-205	95 980	5 693	101 672	29 387	29 387
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	-355	84 327	3 751	88 078	31 069	31 069
18. Autres provisions techniques (clôture)		2 644	328	2 972	2 366	2 366
19. Autres provisions techniques (ouverture)		3 101	379	3 480	2 656	2 656

() y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance Vie individuels / (**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

Produits et charges techniques par catégorie non vie *(en milliers d'euros)*	**27. Catastrophes naturelles**	**30. Assistance**	**Total**
1. Primes acquises	1 845		62 006
1a Primes	*1 844*		*61 974*
1b Variation des primes non acquises	*0*		*32*
2. Charges des prestations	-6 821	-245	-57 900
2a Prestations et frais payés	*-3 156*	*-146*	*-42 871*
2b Ch. prov. pour prestations et diverses	*-3 665*	*-99*	*-15 028*
A. Solde de souscription ()**	**-4 976**	**-245**	**4 106**
5. Frais d'acquisition			-1 555
6. Autres charges de gestion nettes	-304		-8 697
B. Ch. d'acquisition et de gestion nettes	**-304**		**-10 253**
7. Produits des placements	13	0	146
8. Participations aux résultats			
C. Solde financier	**13**	**0**	**146**
14. Part réass. dans primes acquises	-1 637		-45 929
15. Part réass. dans prestat. payées	1 276	137	24 743
16. Part réass. dans ch. prov. prestat.	5 516	93	19 082
17. Part réass. dans particip. résultats		0	0
18. Commissions reçues réass.	223		10 547
E. Solde de réassurance	**5 378**	**230**	**8 442**
Résultat technique	**111**	**-15**	**2 442**
Hors compte :			
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	37		1 577
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	37		1 609
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	20 902	99	151 855
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	17 375		136 167
18. Autres provisions techniques (clôture)	182		5 520
19. Autres provisions techniques (ouverture)	44		6 179

*(**) opérations directes et acceptées et opérations prises en substitution*

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

6.3. Ventilation des produits et charges de placement

Produits et charges de placements *(en milliers d'euros)*	**Revenus et frais financiers concernant les placements dans entreprises liées**	**Autres revenus et frais financiers**	**Total 2022**	**Total 2021**
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers				
Revenus des autres placements		935	935	1 165
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)		7	7	
Revenus des placements		**942**	**942**	**1 165**
Profits provenant de la réalisation des placements		**272**	**272**	**407**
Autres produits de placements		**224**	**224**	**132**
Total produits des placements		**1 437**	**1 437**	**1 704**
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	-204	-160	-364	-333
Autres charges de placements		-360	-360	-628
Pertes provenant de la réalisation des placements		-421	-421	-203
Total charges des placements	**-204**	**-941**	**-1 145**	**-1 164**
Produits nets des placements	**-204**	**497**	**293**	**540**

6.4. Charges du personnel

Néant.

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

6.5. Ventilation des charges par nature et destination

Charges par nature (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Impôts et taxes et versements assimilés	153
Autres charges de gestion courante	-39
Commissions d'assurance directe	7 384
Autres services extérieurs (*)	6 303
Total	**13 802**

() Le poste « Autres services extérieurs » intègre les refacturations reçues des groupements de moyens et autres entités.*

La société ne rémunère pas les membres des organes de direction ou de surveillance au titre de leurs mandats sociaux.

Charges par destination (nettes de produits) *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Frais de gestion de sinistres	3 175
Frais d'acquisition	1 555
Frais d'administration	6 987
Frais de Gestion des placements	311
Autres charges techniques	1 710
Autres charges non techniques	63
Total	**13 802**

6.6. Éléments fiscaux

Décalages certains ou éventuels *(en milliers d'euros)*	**Déductions - réintégrations fiscales**			**Impôt**
	Début d'exercice	**Variation**	**Fin d'exercice**	**+ Actif - Passif**
Provisions non déductibles temporairement	14 087	-87	14 000	3 616
Charges non déductibles temporairement	199	4	202	52
Plus values latentes imposées	35	-7	28	7
Plus values en sursis d'imposition	-38		-38	-10
Total	**14 282**	**-90**	**14 193**	**3 665**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

6.7. Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

6.7.1. Produits et charges non techniques

Produits non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Total	**0**

Charges non techniques *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Participation refacturée reçue	65
Autres charges	-2
Total	**63**

6.7.2. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Utilisation/reprise des provisions pour charges exceptionnelles	29
Autres produits exceptionnels	67
Total	**96**

Charges exceptionnelles *(en milliers d'euros)*	**Montant**
Autres charges exceptionnelles	10
Total	**10**

DocuSign Envelope ID: A022A5A0-BBE6-4AE6-B6E0-DE2D8F1F869C

7. Autres informations

7.1. Honoraires des commissaires aux comptes

PROTEC BTP enregistre, pour l'exercice 2022, des honoraires de certification des comptes et d'autres services de ses commissaires aux comptes comme suit :

Honoraires CAC *(en milliers d'euros)*	**Mazars**	**Deloitte**
Honoraires afférents à la certification des comptes	31	28
Honoraires afférents aux autres services		
Total	**31**	**28**

7.2. Combinaison

Les comptes de la société PROTEC BTP, siret 41136047200038, sont inclus globalement dans les comptes combinés de la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle SGAM BTP, établis par :

SMABTP, 8 rue Louis Armand, 75015 Paris.

La copie des états financiers consolidés est disponible à l'adresse précitée.

7.3. Effectif

Néant.